

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 28 MAI 2025

Le mercredi vingt-huit mai deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Sophie CETIN ; Jérôme MORGANT ; José GARCIA ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; Sandrine SALANEUVE ; Youri LAROCHE ; Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Cécile MICHEL ;

Membres absents : Kati SZAKALY ; Laura MOUNIER ; Eric MOUNIER ; Stéphane BOULAHBAS ; Magalie VEYRIER ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ;

Pouvoirs : Kati SZAKALY à Carmen SENTA-LOYS ; Laura MOUNIER à Marie-Thérèse DARIER ; Eric MOUNIER à Sylvie DIANI ; Stéphane BOULAHBAS à Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER à Cécile MICHEL ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 21 Mai 2025

Secrétaire : Béatrice TRANCHAND

2025-24 – REMISE EN ETAT DES CHEMINS DELABRES FAISANT SUITE AUX INTEMPERIES DU 17 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le dispositif d'aide proposé par la Région dans le cadre de son contrat avec le Parc naturel régional du Pilat ;

Considérant qu'il convient de remettre en état les sentiers de la Commune à la suite des intempéries du 17 octobre 2024 ;

Considérant que la Région, par l'intermédiaire de son partenariat avec le Parc naturel régional du Pilat peut venir en aide à la Commune ;

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide,

Article 1^{er} : D'approuver les opérations de remise en état des sentiers ;

Article 2 : De dire que le tableau estimatif des coûts de l'opération et des financements espérés s'apparente à ce qui suit :

Nature des dépenses	Montant HT	Financement	Montant	Part (%)
Remise en état du sentier de Ste Agathe	2 750,00 €	Région Auvergne-Rhône Alpes : contrat de Parc du Pilat	14 428,00 €	80,0%
Remise en état du sentier de la Bonette	7 775,00 €	Autofinancement	3 607,00 €	20,0%
Remise en état du sentier de la Roncharde	3 580,00 €			
Remise en état du sentier de la côte Châillon	3 930,00 €			
TOTAL	18 035,00 €	TOTAL	18 035,00 €	100,0%

Article 3 : De solliciter la Région dans le cadre du dispositif ouvert dans le cadre du contrat avec le Parc naturel régional du Pilat.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 2 juin 2025

Le Maire,

Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- Affiché le :

Le secrétaire de séance,

Béatrice TRANCHAND